Factsheet

Energy Transition Fund

30/11/2025

Caracteristiques du fonds d'assurance

Nom	Energy Transition Fund
Date de création	01/10/2023
ISIN	BE6346529132
Devise de référence	EUR
Gestionnaire	P&V Group
Valeur nette	29,13
Type de profil	Dynamique
Frais de gestion	1,25%

Caracteristiques du fonds sous-jacent

Nom	KBI Global Energy Transition D EUR
Date de création	23/09/2009
ISIN	IE00B4R1TM89
Devise de référence	EUR
Gestionnaire	KBI Global Investors Limited
SFDR	ART. 8
Volatilité	20,07%
(max) frais gestion	0,60%

Classe de risque

1 2 3 **4** 5 6 7

L'indicateur de risque et de rendement est calculé selon la méthodologie PRIIPS basée sur les cinq dernières années (ou du fonds sous-jacent)

Morningstar durabilité

Morningstar overall rating

★★★★

Composition

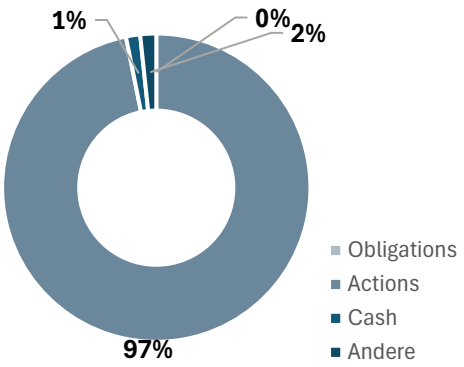

Cours

Répartition géographique actions

Europe	39,64%
Amérique du nord	56,41%
Asie	3,96%

Type d'obligations

Entreprises	0,00%
Gouvernement	0,00%

Répartition sectorielle des actions

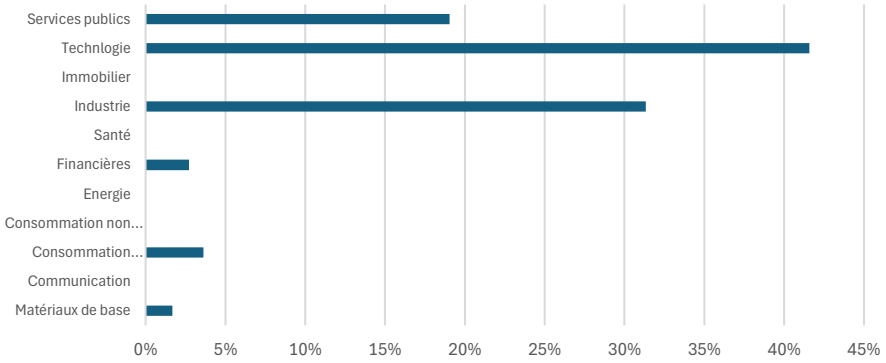

TOP 10

First Solar Inc	6,25%
NextEra Energy Inc	3,55%
Eaton Corp PLC	3,43%
Vestas Wind Systems AS	3,30%
Nextracker Inc Ordinary Shares - Class A	3,19%
Infineon Technologies AG	3,11%
NXP Semiconductors NV	2,84%
Cadence Design Systems Inc	2,82%
Schneider Electric SE	2,67%
HA Sustainable Infrastructure Capital Inc	2,65%

Rendements

YTD	1 An	3 Ans	5 Ans	10 Ans
11,98%	6,24%	-	-	-

2024	2023	2022	2021
-8,26%	-	-	-

Factsheet

Energy Transition Fund

30/11/2025

Cours du fonds sous-jacent

Rendements (fonds sous jacent)

YTD	1 An	3 Ans	5 Ans	10 Ans	2024	2023	2022	2021
14,17%	7,19%	-0,91%	7,56%	11,06%	-7,87%	1,52%	-1,79%	26,75%

Politique d'investissement (Fonds sous jacent)

Le Energy Transition Fund - code ISIN BE6346529132 vise à obtenir le rendement total le plus élevé possible avec une volatilité telle que définie dans la classe de risque 4. Pour cela, les actifs du fonds d'investissement interne sont investis à 100 % dans le fonds d'investissement sous-jacent KBI Global Energy Transition D EUR (IE00B4R1TM89) géré par KBI Global Investors Limited.

Le fonds est géré activement et investit dans des actions de sociétés internationales qui, de l'avis du gestionnaire, sur la base de l'ensemble du portefeuille, génèrent une part substantielle de leurs revenus et opèrent de manière durable dans le secteur de la transition énergétique. Le fonds sous-jacent n'investira pas plus de 30% des actifs nets dans les marchés émergents. La valeur nette du fonds d'investissement interne est égale à la valeur des actifs sous-jacents qui le composent, après déduction des frais de gestion. La valeur de l'unité est égale à la valeur nette du fonds divisée par le nombre d'unités dont le fonds est alors composé.

Informations importantes

Le risque financier des fonds de placement est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Vivium ne garantit aucune obligation de résultat en termes de rendement. La présente fiche est purement informative et ne fait pas partie du contrat d'assurance. Vivium intervient en qualité de distributeur du fonds de placement de l'assureur, ne dispense aucun conseil de placement et n'émet aucune offre d'achat ou de vente.

Les performances chiffrées de rendement et les graphiques de la VNI tiennent compte des frais de gestion et d'autres frais du fonds d'investissement, mais pas des indemnités d'entrée et de sortie, ni des taxes de l'assurance de groupe.

Les performances et le graphique de la VNI sont basés sur des résultats obtenus antérieurement, et n'offrent aucune garantie pour l'avenir.

Pour de plus amples informations relatives au fonds de placement, nous vous renvoyons au règlement de gestion sur www.vivium.be disponible gratuitement sur simple demande auprès de Vivium. Pour toute réclamation, veuillez vous adresser au service Gestion des plaintes de Vivium, rue Royale 151, 1210 Bruxelles, tél. : 02/250.90.60, e-mail : plainte@vivium.be ou, à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, www.ombudsman.as. Cette possibilité n'exclut pas celle d'entamer une procédure judiciaire.